



Mairie de Lautrec

DECISION DU MAIRE

Décision n° 2025-3

MARCHE DE TRAVAUX –CREATION PLATEFORME SERRE

Le Maire de la Commune de Lautrec,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-47 en date du 16 juillet 2020 alinéa 4 donnant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de déplacer la serre municipale située dans le cimetière de Lautrec Rue Louis Cros.

Considérant l'offre de la SARL VIALA Didier ayant son siège 441 Jalabert 81440 Laboubène

Considérant les crédits seront inscrits au budget 2025 de la commune

DECIDE

Article 1 :

- de valider l'offre de la SARL VIALA Didier ayant son siège 441 Jalabert 81440 Laboubène pour la création de la plateforme de la serre municipale située Rue Louis Cros pour un montant 5 490€ HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Fait à Lautrec le 27 mars 2025

**Le Maire,
Thierry Bardou**



Mise en ligne :